

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 11 février 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 5 février 2019 s'est réuni le lundi 11 février 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : BALLEREAU Marie-Catherine, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, de MARCHAND Jean-Pierre à CHRISTEN Roland, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne.

A.11

Subvention exceptionnelle à Garonne ASPTT Basket, et à l'association « Garovalin »

La Commission Sport a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention aux associations sportives suivantes :

- L'association « Garonne ASPTT Basket », affiliée à l'ASPTT Marmande demande une subvention exceptionnelle afin de couvrir les frais engendrés par l'accession en NF3 Séniors Filles pour la saison 2018 – 2019.
La Commission Sports émet un avis favorable pour le montant d'une subvention exceptionnelle de 2 000.00 €
- L'association « Garovalin », section de l'USM Rugby sollicite une subvention exceptionnelle afin de couvrir les frais engendrés par le coût des licences, l'achat de matériel

La Commission Sports émet un avis favorable pour le montant d'une subvention exceptionnelle de 800.00 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'attribuer la subvention aux associations sportives suivantes :
- | | |
|------------------------|------------|
| - Garonne ASPPT Basket | 2 000.00 € |
| - Garovalin | 800.00 € |
- Précise** que le montant de ces subventions sera prélevé sur les enveloppes prévues au budget 2019

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 12 février 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 14/02/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15/02/2019.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

